



54ème colloque
ASRDLF

5-7 juillet 2017, Athènes, Grèce



15th conference
ERSA-GR



Les défis de développement pour les villes et les régions dans une Europe en mutation

Systeme institutionnel et développement régional en Roumanie

Mlle Liana PRIGOANA

Université de Bucarest, Université Toulouse I Capitole, LaSSP (cotutelle)
doctorante, jeune chercheuse

Piata Natiunale Unite, 3-5, bl.C, Sc.B, ap.36 040012 Bucarest Secteur 4 Roumanie

liana.prigoana@gmail.com +40727668833

Référence à la session / reference to the session

C1 - Politiques régionales et locales, programmation multi niveaux

Résumé / Summary

Dans les années 1990, l'administration publique en Roumanie a souffert beaucoup de changements dans une période relativement courte : la chute du communisme, la transition vers la démocratie, la régionalisation et le désir pour l'adhésion à l'Union Européenne. (Bărbulescu, 2006). Le chemin de la Roumanie vers l'Union Européenne (UE) et vers l'accès des crédits européens a commencé par une décentralisation et une régionalisation. Au niveau européen, les fonds structurels représentent les principaux dispositifs utilisés par l'UE pour attirer une politique régionale au niveau européen. Ceux-ci ont contribué à la recomposition du politique dans les régions, mais avant de dire que les fonds structurels donnent naissance à une « Europe des régions », ils premièrement jouent un rôle important dans le repositionnement au sein de chaque région. (Smith, 1997, 66)

Pendant le régime communiste, la Roumanie a connu une organisation centralisée, soumise au Plan National. Au sein du territoire il s'agit d'une seule voie de développement dicté par le centre. (Biribescu, Butuza, 2011, 18) La Roumanie a commencé le processus d'industrialisation dans le niveau de chaque département sans tenir compte des besoins économiques et sociaux réels. On a eu des villes artificiellement créées au tour d'une industrie et des villages qui ont été déclarés villes sans tenir compte des standards internationaux. Cette situation est apparue à cause du fait que le régime communiste a été orienté vers une réduction de la population des zones rurales et de classer la Roumanie parmi les Etats les plus développés. Par cette industrialisation excessive soumise au centre et par cette migration des populations d'une zone qui était rurale à l'autre qui a été rurale, les disparités entre différentes zones étaient diminuées. En 1990, grâce à la centralisation excessive réalisé sous le régime communiste, les différences économiques entre les zones de la Roumanie n'ont pas été significatives. Mais, le déclin des industries a engendré de disparités économiques.

La Roumanie post-communiste n'a pas eu des régions et la création de celles-ci ont été une condition de son

intégration à l'UE. Pour arriver à ce point, la Roumanie a été aidée par des entités supranationales qui agissent dans le domaine de la régionalisation. Des exigences imposées par l'UE ont été : l'organisation territoriale selon la classification NUTS (Nomenclature des unités territoriales statistiques) qui facilite l'implémentation des fonds européens, l'élaboration des plans, des programmes et des stratégies pour réduire les gaspillages et l'augmentation de la responsabilité et de l'efficacité. (Dobre, 2011) Les huit régions de développement créées en 1998 apportent un nouveau système institutionnel : au niveau régional il s'agit de l'Agence de développement régionale (ADR) et du Conseil de développement régional (CDR), tandis que pour le niveau national il s'agit de l'Agence nationale de développement régionale (ANDR) et du Conseil national de développement régional (CNDR).

L'évolution de l'administration de la Roumanie est identifiée par le biais des réformes de ses institutions (DiMaggio, Powell, 2010, Bezes, Le Lidec, 2010) et la création de nouvelles institutions (Lagroye, Offerlé, 2010) pour gérer les crédits européens et qui ont comme objectif la cohésion économique et sociale. Ce papier est fondé sur une investigation empirique en cours au sein de l'administration nationale (le Ministère de l'administration publique, du développement régional et des fonds européens) et dans les instances qui portent sur le développement régional.

D'ailleurs, ce papier propose de présenter les étapes parcourues par la Roumanie et les changements dans la législation afin de créer ou de réformer des institutions qui gèrent les crédits européens. Nous sommes intéressées sur le contexte de la création de ces institutions, de liens établis entre eux, de leur pouvoir de prendre des décisions, de leurs marges de manœuvre, de leurs activités, mais aussi de leur apport sur le développement régional. (Petrescu, 2014, Filip, 2014, Noupadja, 2011) Nous sommes aussi intéressées comment l'adhésion de 2007 de la Roumanie à l'Union Européenne a modifié les rapports entre ces institutions. Egalement, nous proposons d'analyser les conditions des négociations portées entre la partie roumaine et les acteurs internationaux, comme l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe. Ces négociations ont déterminé la création des régions de développement qui ont reconfiguré les relations de pouvoir entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux. (Groza, Rey, 2008, Noupadja, 2011, 2014).

Avec ce papier, nous envisageons aussi d'identifier les négociations concernant le transfert des compétences des autorités nationales vers celles régionales compte tenu de l'importance croissante des régions, tendance qui s'identifie en Europe sous le nom de l'« Europe des régions ». (Pasquier, 2004, Nay, 1997, Balme, Jouve, 1995) Egalement, nous voulons voir le rôle dans le développement régional des institutions politiques du niveau national comme le Gouvernement, mais aussi ceux locaux comme les élus locaux (maires et conseils départementaux).

Bibliographie / Bibliography

- BALME, R. (1997). « Regional policy and european governance », dans M. Keating et J. Loughlin, (sous la direction de), *The Political Economy of Regionalism*, Londres, p. 63-76
- BAFOIL, F., LHOMEL, E., (2003) « La préparation aux Fonds structurels de l'UE » Les exemples de la Pologne et de la Roumanie, *Le Courrier des pays de l'Est*, 2003/3 n° 1033, pp. 28-38
- BĂRBULESCU, I.Gh., (2006) *Uniunea Europeană: politicile extinderii*, Tritonic, Bucarest
- BIRIESCU, S., BUTUZA, A., (2011) "Regional development – past, present and future in Romania", in *Annals of the University of Petroșani, Economics*, 11(1), pp.17-32
- DOBRE, A.M., (2011) "Europeanization and new patterns of multi-level governance in Romania", en BACHE I., Andreou G. (Eds.), *Cohesion Policy and Multi-level Governance in South East Europe*, Routledge, pp. 56-67
- FILIP, P., (2014) "Regionalization in Romania, between tradition and European trends", in GUÉRARD S., CHERRIER, E. (dir.), *La régionalisation en Europe. Regards croisés*, Bruylant, Bruxelles, pp.593-607
- GROZA, O., REY, V., (2008) « Bulgarie et Roumanie, une affaire d'européanisation », *L'Espace*

géographique, 4 (Tome 37), pp.349-363

- KEATING, M., (1997) « Les régions constituent-elles un niveau de gouvernement en Europe ? » en LE GALES, P., LEQUESNE, C., Les paradoxes des régions en Europe, La Découverte, Paris
- LAGROYE, J., OFFERLE, M., (2010) Sociologie de l'institution, Ed. Belin, Paris
- NAY, O., (1997), La région, une institution : la représentation, le pouvoir et la règle dans l'espace régional, Paris : Harmattan
- NOUPADJA, N., (2011) "L'impact des fonds structurels communautaires sur les collectivités locales en Roumanie", en ALLEMAND, Roselyne, Les effets du droit de l'Union Européenne sur les collectivités territoriales. Approches comparées, l'Harmattan, Paris, pp.87-105
- PETRESCU, R.N., (2014) "Les régions de développement roumaines dans le contexte de l'application de la décentralisation et de l'autonomie locale", en GUÉRARD S., CHERRIER, E. (dir.), La régionalisation en Europe. Regards croisés, Bruylant, Bruxelles, pp.627-643
- REY, V., SAINT-JULIEN, T., (2005) Territoires d'Europe, la différence en partage, ENS Editions, Lyon
- SMITH, A, (1997), « L'échelon infrarégional : lieu privilégié des fonds structurels ? », en LE GALES, P., LEQUESNE, C., Les paradoxes des régions en Europe, La Découverte, Paris, p.66
- WASSENBERG, B., (2013) Histoire du Conseil de l'Europe, Editions du Conseil de l'Europe, Strasbourg